

L' AISNE RECHERCHE 6 000 SAISONNIERS

Les travaux saisonniers ont besoin de main d'œuvre dans l'Aisne ! Les productions végétales (asperges, fraises, fruits rouges...) sont pourvoyeuses d'emplois, lancez-vous !
Si vous êtes bénéficiaire du RSA, votre allocation sera maintenue par le Département.

L'agriculture a besoin de main d'œuvre locale pour assurer la **récolte des productions végétales : asperges, fraises, fruits rouges...** et prochainement **raisin, pommes...** Récolte, entretien des cultures, tri, conditionnement... de nombreux postes saisonniers sont à pourvoir.

Rechercher un emploi saisonnier

- Pour rechercher un emploi saisonnier dans le secteur agricole :
<https://desbraspourtonassiette.wizi.farm/>
- Pour rechercher un emploi dans les secteurs concernés par la crise sanitaire (dont le secteur agricole) : <https://mobilisationemploi.gouv.fr>
- Pour rechercher un emploi dans le secteur de la viticulture : contactez le point viticole de l'agence Pôle emploi de Château-Thierry au 03 23 69 59 02 ou par mail ape.02012@pole-emploi.fr
- Pour consulter toutes les offres d'emploi dans tous secteurs : www.pole-emploi.fr

Le RSA saisonnier, un plus pour votre revenu !

Les employeurs agricoles de l'Aisne sont confrontés à des difficultés de recrutement. En accord avec la profession agricole, le **Département de l'Aisne a expérimenté dès 2019 la possibilité du cumul de l'allocation du RSA avec une rémunération au titre d'une activité agricole saisonnière.**

Le [RSA saisonnier](#) est relancé en 2020, dans une **limite de 140 heures de travaux saisonniers** (cueillette des fruits, vendanges) sur une année glissante pour chaque bénéficiaire.

LES EMPLOYEURS AGRICOLES SOUHAITANT LANCER DES ACTIONS DE RECRUTEMENT

A DESTINATION DU PUBLIC BENEFICIAIRE DU RSA

peuvent contacter les services de l'USAA : Mme Sandrine FENAUX 03 23 22 50 22 /
syndical@ma02.org

RSA SAISONNIER : COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour bénéficier du dispositif de maintien de l'allocation RSA, suivez les étapes suivantes :

- **déclarez l'ensemble de vos ressources** à la [CAF](#) et à la [MSA](#) et vos changements d'activité en précisant bien qu'il s'agit d'une activité de saisonnier,

➡ **envoyez par mail** à rsasaisonnier@aisne.fr une photocopie de l'ensemble de vos bulletins de salaire liés aux activités saisonnières en inscrivant votre numéro d'allocataire,

ou déposez vos justificatifs à votre UTAS de rattachement

ou envoyez vos justificatifs par courrier postal suffisamment affranchi à : Conseil départemental de l'Aisne Service Insertion - Pôle Allocation - Rue Paul Doumer 02013 Laon Cedex.

Pour plus de renseignements sur le RSA saisonnier : www.aisne.com (rubrique A votre service – Insertion-RSA).